



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale de  
l'Oise

Division de la Logistique  
des Finances et de la  
Formation  
DL2F-3

Dossier suivi par :  
Karine VERCOUTRE  
Tél : 03.44.06.45.37

Sabrina SAINT  
Tél. 03.44.06.45.24

Fax : 03.44.48.67.25

Mèl :  
karine.vercoudre@ac-amiens.fr  
sabrina.finelle@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 11 janvier 2016

L'Inspecteur d'académie  
Directeur Académique des Services de l'Éducation  
Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

**Objet :** Recueil des candidatures des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré aux formations de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) - **Année scolaire 2016-2017**

**Références :**

- Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004
- Arrêtés du 5 janvier 2004 parus au B.O.E.N. spécial n° 4 du 26 février 2004 relatifs aux options du CAPA-SH, à l'organisation de l'examen du CAPA-SH et à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée
- Sous réserve de la publication de la note de service ministérielle relative à la formation de préparation au CAPA-SH – année scolaire 2016-2017

**Pièce jointe :**

- Dossier de candidature

**1) Caractéristiques et principes de la formation de base préparant au CAPA-SH :**

La formation spécialisée préparant au CAPA-SH, définie par les textes visés en référence, est caractérisée par les points suivants :

➤ Les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option qu'ils ont choisie. Cette nomination sera transformée en affectation à titre définitif en cas d'obtention du CAPA-SH et à condition que ce poste soit demandé en vœu 1.

➤ La formation dispensée par l'École supérieure du professorat et de l'Éducation (É.S.P.É.) ou l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) de Suresnes comporte 400 heures de regroupement organisées en modules, réparties sur plusieurs sessions.

➤ Trois semaines de cette formation se déroulent durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant l'installation sur un poste spécialisé dans le but de permettre aux stagiaires la prise en charge des élèves dès la rentrée scolaire.

➤ Les enseignants en formation bénéficient, pendant l'année d'exercice sur un poste spécialisé, en dehors des temps de regroupement, d'un accompagnement et d'un suivi de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

## 2) Choix des options :

Les candidats émettent un vœu prioritaire sur une option et peuvent émettre, de façon subsidiaire, un second vœu.

**Option A :** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds et malentendants

**Option B :** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles et malvoyants

**Option C :** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant

**Option D :** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives

**Option E :** Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique

**Option F :** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté

**Option G :** Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative

Les options A, B et C sont préparées à l'INSHEA de Suresnes. L'INSHEA proposera également une formation en **option D dans laquelle la problématique de l'autisme et des troubles envahissants du développement** sera plus particulièrement abordée. Cette formation apportera des éléments de connaissances spécifiques sur ce thème mais ne prépare pas à une nouvelle option.

Les options D « classique », E, F et G sont préparées à l'É.S.P.É. de Beauvais ou d'Amiens.

## 3) Conditions exigées des candidats :

Les candidats à une formation de préparation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires.

## 4) Dossier de candidature :

Les personnels intéressés doivent adresser à **l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription**, un dossier de candidature dûment complété comportant :

- une fiche individuelle du candidat (annexe 1),
- un engagement (annexe 2),

Vous devez obligatoirement joindre au dossier une lettre de motivation dûment argumentée.

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale recevront les candidats pour un entretien à l'issue duquel ils exprimeront un avis de manière explicite et détaillée sur :

- les motivations du candidat,
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail,
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite,
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

À l'issue de l'entretien, une appréciation motivée sur la candidature sera mentionnée sur le dossier, avec les deux possibilités suivantes : **Favorable - Défavorable.**

**Il appartient à l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de transmettre les dossiers de candidature visés au bureau de la DL2F-3 pour le 10 février 2016, délai de rigueur.**

**Une réunion d'information** animée par Monsieur Elie HERNANDEZ, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, sera organisée le **mercredi 20 janvier 2016 à partir de 14 H 30** à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale - salle Marcel Wagener.

#### **5) Examen des candidatures :**

Les candidatures au stage de formation de préparation au CAPA-SH sont classées par ordre décroissant du barème suivant : ancienneté générale des services + ancienneté particulière des services exercés en ASH + note et correctif éventuel.

Les candidatures seront examinées en commission administrative paritaire départementale le **jeudi 10 mars 2016**.

#### **6) Conditions de participation aux mouvements intra et inter-départementaux :**

##### *4.1 Mouvement intra-départemental 2016 :*

Les enseignants candidats à une formation de préparation au CAPA-SH et retenus en liste principale **devront obligatoirement participer au mouvement départemental en sollicitant des postes spécialisés dans l'option choisie.**

##### *4.2 Mouvement inter-départemental 2016 :*

Les candidats à la formation de préparation au CAPA-SH qui obtiendraient leur mutation dans un autre département devront reformuler leur candidature pour un départ en formation dans le département d'accueil.

Je vous remercie de bien vouloir porter la présente circulaire à la connaissance des personnels de votre établissement ou de votre école.



Jacky CRÉPIN



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Services Départementaux de  
l'Éducation nationale de l'Oise  
DL2F-3**

# **STAGE DE PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE POUR LES AIDES SPÉCIALISÉES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ET LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAPA-SH)**

**- ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 -**

Le dossier ci-joint devra être retourné à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise, Division de la Logistique, des Finances et de la Formation, par la voie hiérarchique et accompagné d'une lettre de motivation, pour le **mercredi 10 février 2016, délai de rigueur**.

# ANNEXE 1

## Renseignements personnels :

NOM : ..... Prénom : .....  
NOM de jeune fille : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Situation de famille : .....  
Adresse personnelle : .....  
Téléphone : ..... Adresse électronique : .....  
Qualité : Instituteur - Professeur des Écoles (*rayez la mention inutile*)  
Titulaire depuis le : .....  
Note : ..... le .....

Poste occupé : .....  
Circonscription : .....

Ancienneté Générale des Services au 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'entrée en stage : .....  
Ancienneté **dans l'enseignement spécialisé** au 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'entrée au stage : .....

## **CHOIX DES OPTIONS** : (\*)

- N°..... A : Enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants  
N°..... B : Enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants  
N°..... C : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant  
N°..... D : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives  
N°.....D « Autisme »  
N°.....E : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique  
N°..... F : Enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA et EREA)  
N°.....G : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative

(\*) Si le choix porte sur deux options, indiquer un numéro d'ordre.

# ANNEXE 2

## ENGAGEMENT

(circulaire n°2004-030 du 16 février 2004 – B.O.E.N n°9 du 26 février 2004)

Je soussigné(e), ..... m'engage :

- 1) à exercer sur un poste correspondant à l'option préparée,
- 2) à suivre l'intégralité de la formation (les désistements doivent rester exceptionnels et être présentés sur certificat médical),
- 3) à me présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH,
- 4) à exercer dans le département de l'Oise des fonctions relevant des aides spécialisées, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, pendant 3 années consécutives (année de formation comprise).

À ....., le .....

*(signature du candidat)*

# ANNEXE 3

## AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION SUR LA CANDIDATURE À UNE FORMATION PRÉPARANT À L'EXAMEN DU CAPA-SH

CET AVIS EST FORMULÉ À L'ISSUE DE L'ENTRETIEN QUE L'INSPECTEUR DE LA CIRCONSCRIPTION AURA EU AVEC LE CANDIDAT.

NOM - Prénom : .....

Poste : .....

Circonscription : .....

Motivations du candidat :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Aptitudes du candidat à s'insérer dans une équipe de travail :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Capacités d'adaptation du candidat aux fonctions qu'il sollicite :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Capacités du candidat à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Dernière note d'inspection : ..... Date : .....

**AVIS FAVORABLE - AVIS DÉFAVORABLE** (*razer la mention inutile*)

À ....., le .....  
(signature)